

Unité & indépendance

Le compte rendu des élus de la liste CGT et SUD du Comité technique de l'Insee

N°1 - MAI 2012

Comités techniques des 12 avril et 10 mai 2012 :

- Règlement intérieur du Comité technique
- Réorganisation de la direction générale
- Points divers

Le comité technique s'est réuni pour la première fois le 12 avril 2012 pour adopter son règlement intérieur et surtout **pour examiner le projet de réorganisation de la direction générale**. Le projet ayant été rejeté à l'unanimité le 12 avril, le CT a été reconvoqué le 10 mai sur ce même sujet.

En introduction nous avons fait une déclaration liminaire générale : http://www.cgтинsee.org/ctp/2012/ctp_2012.htm

Pour nous joindre :

[:DG75-Syndicat national CGT](mailto:DG75-Syndicat national CGT)

[:DG75-Syndicat national SUD](mailto:DG75-Syndicat national SUD)

Calendrier des prochains CT

18 septembre : Rapport d'activité,
Sécurité des systèmes d'information

6 novembre :

Les élus CGT et SUD au CT :

<http://www.cgтинsee.org/ctp/ctpineternet.htm>

Règlement intérieur du CT.

Le premier point abordé lors du CT du 12 avril 2012 est le règlement intérieur (RI) du comité technique (CT) de réseau (autrement dit, national). Celui-ci a été adopté.

Ce règlement intérieur régira la vie du CT : nombre de réunions annuelles, convocations, ordre du jour, envoi des documents aux représentants, reconvoqueries éventuelles, etc.

Ce RI national servira de "modèle" pour le règlement intérieur des comités techniques locaux : ils ne pourront pas être moins favorables. Ainsi, dans la mesure où les documents des CT nationaux sont envoyés au moins 15 jours avant la tenue du CT, il en sera au moins de même pour le RI des CT des DR et pour celui de la DG.

Mais la rédaction prévue à savoir une rémunération à "1,3 fois la rémunération horaire de la formation" ne nous va pas. En effet, les enquêteurs élus en CT sont en général plus anciens que la moyenne et la rémunération proposée sera donc inférieure à ce qu'ils auraient dans la future grille. Nous avons donc demandé un taux de 1,5. Ceci se place dans un contexte où, pendant des années, les délégués des réseaux enquêteurs ont porté les revendications de leurs collègues de manière très souvent bénévoles ; ou alors avec une indemnisation très faible. De la part de la direction, c'est vraiment une économie de bout de chandelle (sur le dos des enquêtrices et enquêteurs) pour une période de quelques mois. Visiblement il n'y a pas de petite économie pour une administration mesquine !

Nous avons réparti nos votes en 3 pour / 3 contre. Nous avons indiqué à la direction de l'Insee que nous aurions voté pour le RI si la rémunération des enquêtrices et enquêteurs qui travailleront à la représentation de nos collègues avait été de 1,5 fois la rémunération horaire de la formation.

Réorganisation de la direction générale

Le point essentiel de l'ordre du jour était la réorganisation de la DG. Voici les déclarations CGT-SUD et CFDT sur les réorganisations en général, la direction de la méthodologie de la coordination statistique et internationale (DMCSI) et sur le secrétariat général (SG) : http://www.cgtinsee.org/ctp/2012/ctp_2012.htm.

Motions présentées par les syndicats nationaux CGT, CFDT, FO et SUD lors du CT du 12 avril 2012

Indépendance

1/ Les élus du CTR de l'Insee revendiquent haut et fort le devoir d'indépendance de l'institut et de la Statistique Publique vis-à-vis des pouvoirs politiques, économiques et financiers.

Unanimité POUR

La direction a fait savoir qu'elle est en accord avec ce vœu, ce vœu sera donc suivi conjointement par la direction et les organisations syndicales.

Réorganisation

2/ Pour la réorganisation de la DG, les élus du CT demandent qu'un tableau-bilan des missions soit réalisé afin de visualiser clairement la destination de toutes les missions dans le projet de réorganisation.

Unanimité POUR

La direction a fait savoir qu'elle est en accord avec ce vœu, ce vœu sera donc suivi conjointement par la direction et les organisations syndicales.

3/ Les élus du CTR demandent que soit clairement identifié l'ensemble des agents concernés par tout changement organisationnel afin qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Unanimité POUR

La direction a fait savoir qu'elle est en accord avec ce vœu, ce vœu sera donc suivi conjointement par la direction et les organisations syndicales.

4/ Les élus du CTR demandent des perspectives de carrière diversifiées pour tous les agents quels que soient leur grade ou leur établissement d'implantation.

Unanimité POUR

La direction a fait savoir qu'elle est en accord avec ce vœu, ce vœu sera donc suivi conjointement par la direction et les organisations syndicales.

5/ Les élus du CTR demandent la pérennité de chaque établissement. Tous les établissements doivent donc être dotés non seulement des missions socle mais aussi de pôles ou sites garantissant leur viabilité.

Unanimité POUR

La direction a fait savoir qu'elle est en accord avec ce vœu, ce vœu sera donc suivi conjointement par la direction et les organisations syndicales.

6/ Les élus du CTR considèrent que pour être bénéfique aux agents impactés par un changement organisationnel, les structures d'accompagnement doivent avoir suffisamment de moyens pour réaliser un véritable suivi en amont et en aval de la prise de poste.

Unanimité POUR

La direction a fait savoir qu'elle est en accord avec ce vœu, ce vœu sera donc suivi conjointement par la direction et les organisations syndicales.

Informatique

7/ Le CT demande l'abandon immédiat du CEIU

9 POUR (CGT-SD, CFDT, FO) 1 abstention (CGC)

La direction a fait savoir qu'elle est en désaccord avec ce vœu.

8/ Le CT exige que tout soit fait pour concrétiser une véritable filière informatique avec une diversité de métiers dans les sites actuels.

Unanimité POUR

La direction a fait savoir qu'elle est en désaccord avec ce vœu.

9/ Le CT exige que les engagements pris par la direction concernant les postes du SINA soient respectés : il demande qu'une réponse circonstanciée soit donnée à la demande datée du 9 janvier 2012 faite par les personnels du Sina.

Unanimité POUR

La direction a fait savoir qu'elle est en accord avec ce vœu, ce vœu sera donc suivi conjointement par la direction et les organisations syndicales.

VOTE du projet d'arrêté actant la réorganisation de la DG

Un vote a eu lieu sur le projet d'arrêté relatif à la nouvelle organisation de la DG de l'Insee. **Les représentants syndicaux ont été unanimes contre le projet de la direction.**

De ce fait, le comité technique doit être reconvoqué sur cette question.

Nous avons demandé à la direction de revoir sa copie.

Suite à ce premier CT nous avons envoyé un courrier au Directeur général de l'Insee, précisant nos revendications pour les missions et les agents : http://www.cgтинsee.org/ctp/2012/ctp_2012.htm

Au début de la séance du 10 mai, nous avons fait une déclaration liminaire l'invitant à répondre à ces revendications : http://www.cgтинsee.org/ctp/2012/ctp_2012.htm

La réponse du directeur général : le projet de réorganisation du SG, ainsi que la DMCSI (notamment éclatement des secrétariats du CNIS dans différentes directions), lui paraissent de bonne intelligence.

Au sujet du CNIS :

Entre cette lettre et le CT du 10 mai, le nouveau directeur général a consulté les agents concernés du CNIS. Il est ressorti pour lui que les problèmes étaient plutôt d'ordre pratique (il faudra prendre l'ascenseur pour se voir) que de l'ordre de l'intérêt de la statistique publique.

Nous avons argumenté sur ce sujet, sans que la direction ne change sa position.

Au sujet de la coordination statistique :

Sur la coordination statistique, le DG a rappelé que pour lui on ne passait pas d'une division de 7 ou 9 à un seul agent, mais que les fonctions étaient dispatchées entre RH classique - qui récupère la gestion des agents en SSM - et la coordination statistique du point de vue métier. D'où la baisse des effectifs sur cette partie là.

En séance, il a accepté d'affecter une personne de plus sur cette mission.

Au sujet de la production informatique :

Sur le rappel des difficultés de recrutement à Metz, pour lui il n'y a pas de sujet : il n'a pas eu d'information en ce sens du secrétariat général informatique. La direction de l'Insee entend donc mettre en place le centre informatique de Metz quand bien même les gens formés sont en place dans d'autres centres informatiques (et que des salles informatiques y existent).

Le directeur général nous annonce qu'il rencontrera bientôt le maire de Metz et le préfet de Moselle.

VOTE du projet d'arrêté

De nouveau, toutes les OS ont **rejeté le texte de réorganisation.**

Du fait notamment de ce double rejet unanime, la CGT et SUD ainsi que d'autres organisations syndicales continueront de se battre sur le sujet des réorganisations à l'Insee. Ainsi, nous avons demandé une expertise externe. Celle-ci serait effectuée par un cabinet agréé pour conduire des missions des comités hygiène et sécurité - conditions de travail (CHS-CT) comme le prévoit le code du travail. Les CHS-CT du secteur public ont le droit de recourir à ces expertises depuis le 1^{er} janvier 2012. Nous allons utiliser ce droit.

points divers

Jour de carence.

1 - Nous avons rappelé notre opposition à ce jour de carence.

2 - La direction de l'Insee a refusé que les jours "sans certificat" ne rentrent pas dans le dispositif du jour de carence.

3 - Concernant la possibilité de remplacer les jours de congés maladies sans certificat médical par des jours de congés pour éviter le jour de carence : la direction de l'Insee a accepté que cette possibilité aille jusqu'en avril (et non jusque fin mars). Du coup, l'administration va faire (c'est fait depuis) une note précisant que la mise en application sera le lendemain de la publication de la note.

Problème sur les rémunérations / primes :

Des trop perçu de montants élevés ou non sont pris sur les salaires des agents, sans qu'ils en soient avertis. Nous avons largement fait remonter le problème sans oublier celui de collègues qui pensent percevoir des montants minorés (versements identiques ne tenant pas compte d'un changement d'échelon ou de la note prime).